

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **« DE GRANDES AVANCÉES » - RÉACTION DU CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES AU BUDGET FÉDÉRAL**

Montréal, le 19 avril 2021 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) souligne les grandes avancées en matière d'assurance-emploi annoncées dans le budget fédéral.

« L'établissement prévu d'une norme universelle d'admissibilité, établie à 420 heures, est un gain majeur. Il s'agit là d'une revendication historique du mouvement des chômeurs et chômeuses », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « L'assouplissement annoncé des sanctions de fin d'emploi est également une bonne nouvelle, tout comme la prolongation de la période de prestations maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26 semaines. C'est la première fois depuis sa création en 1971 que ce segment du programme est bonifié. Un premier pas a été franchi avec cette prolongation et l'élargissement de l'accès à l'admissibilité ».

Rappelons que le Conseil national des chômeurs et chômeuses préconise une période de prestations universelle de 50 semaines, tant pour les prestations régulières que les prestations spéciales et de maladie.

« Soulignons également l'annonce du renouvellement du projet pilote pour les travailleurs et travailleuses saisonniers offrant cinq semaines supplémentaires de prestations dans 13 régions de l'Atlantique, du Québec et du Yukon », a continué le porte-parole.

#### **PROLONGATION ET CONSULTATION**

« Nous saluons la décision de prolonger les prestations de relance économique: la crise n'est pas finie et la troisième vague fait des ravages. Il est donc nécessaire que les travailleurs et travailleuses reçoivent de l'aide. C'est une bonne décision, mais il faudra se poser des questions en septembre prochain à la fin de ces programmes, car un plan est toujours absent pour les travailleurs et travailleuses autonomes ».

Il semble que le gouvernement s'engage également à procéder à une consultation dans le but de réformer globalement et de manière permanente l'assurance-emploi, et potentiellement de couvrir les travailleurs et travailleuses autonomes et à la demande.

« Nous gardons le cap : ce programme doit être revu en profondeur et modernisé, de façon à mieux refléter les réalités diverses de l'emploi, et en mesure, le cas échéant, d'affronter de nouvelles crises. Il doit pouvoir couvrir les travailleurs et les travailleuses autonomes. Avec les annonces d'aujourd'hui, on sent que le gouvernement a cherché à renforcer le filet social : il faut continuer sur cette lancée », a conclu Pierre Céré.

-30-

#### **Source :**

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

#### **Informations et entrevues :**

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)